

Expérimentation télétravail : pour la CGT c'est NON !

La direction profite d'une période particulièrement angoissante pour abattre ses cartes. La crise sanitaire, les conditions de travail dégradées, les temps de trajet très élevés, peuvent nous conduire à vouloir fuir un quotidien devenu insupportable. Mais à terme, les risques pour notre avenir sont considérables ! Ce projet s'inscrit dans la droite ligne des logiques de destruction du service public de l'emploi. C'est-à-dire : remise en cause de la délivrance des services aux privé.e.s d'emploi sur les sites de proximité, éloignement des usager.e.s en favorisant la dématérialisation, fermeture/fusion de sites ou de services pour des économies immobilières, casse des collectifs de travail, individualisation accrue de la charge de travail, externalisation de services, de plateformes, de missions et diminution des effectifs. **Déjà, le projet de loi de finances prévoit la suppression de 1750 équivalent temps plein pour Pôle emploi !**

Par ailleurs, la façon de consulter les agent.e.s laisse à désirer. Bon nombre d'entre nous n'avons même pas répondu. La direction provoque de l'inquiétude tant chez les



agent.e.s qu'au sein des ELD qui voient bien l'impossibilité d'organiser une activité dans un collectif dont les agent.e.s ne seraient pas tous sur les mêmes modalités de télétravail (accord fonction publique, expérimentation, accord traditionnel télétravail, refus de télétravail).

Nous nous réjouissons de la réticence à ce projet dans le réseau ! Nous ne sommes dupes !

Recueil d'avis : Pour : CGC, CFDT, CFTC, SNAP ;

Abstention : SNU ; **Contre :** CGT, FO

Mesures Sécuritaires

Quand la direction avoue à demi-mots que les conséquences de l'application des nouvelles règles de calcul vont être terribles pour les privé.e.s d'emploi et pour les agent.e.s

Bracelets de sécurité déclenchant des alarmes, caméras de vidéo protection sur tous les sites: à la veille de l'application de la contreréforme de l'assurance chômage, la direction régionale nous présente des mesures sécuritaires laissant penser que la colère va monter chez les usager.e.s. La 1ère partie de ce plan d'action sécurité nous avait été présentée au lendemain de l'assassinat de notre collègue de Valence. La suite, lors du CSE de présentation des nouvelles règles de calcul de l'assurance chômage. La direction se voulait alors « rassurante »! Enfin le 30 septembre, soit la veille de l'application de cette mesure injuste, la direction nous dévoilait la suite de ce plan sécuritaire. Ça ne fait aucun doute : gouvernement et direction savent les conséquences néfastes sur les usager.e.s. Au lieu de répondre par l'abrogation des décrets, le renforcement des équipes indemnisation et conseil, la direction barricade les sites risquant ainsi d'ajouter distance et incompréhension entre agent.e.s et privé.e.s d'emploi. Face à la misère, l'avenir sombre et le manque de perspectives, les tensions ont déjà augmenté ces derniers mois (les incivilités par exemple +37%). Mais le chiffre le plus alarmant que gouvernement et direction n'ont pas l'air de prendre en compte, c'est **l'augmentation des menaces de suicides des chômeurs et chômeuses : 166% depuis 2 ans ! A cela, personne ne répond. Sauf les agent.e.s, sans moyens...**

En Bref

Jours fériés : 2022, année de vaches maigres :

Tout comme 2021, de nombreux jours fériés de 2022 tombent sur des weekends. Nous nous verrons donc attribuer un jour garanti jour férié pour cette année encore (GJFO sur Hqz).

Jours de pont :

La direction soumettra aux élu.e.s CSE les ponts suivants : vendredi 27 mai, vendredi 15 juillet et lundi 31 octobre. Il resterait donc 2 jours mobiles à notre main.

Les Mureaux :

Depuis de nombreux mois, le service indemnisation des Mureaux connaît un sous-effectif chronique entraînant la mutualisation des dossiers. Les agent.e.s n'en peuvent plus et la situation pèse sur l'ensemble des services indemnisation du département 78, eux aussi déjà—en souffrance. FO et la CGT ont demandé à la direction la CDIisation des collègues CDD et l'ouverture de postes sur le service.

Psycho :

Changement de direction : les collègues n'ayant pas leur pass sont mis en congés d'office. Plus de possibilité de se positionner sur un autre poste. Ce revirement est scandaleux !
SI VOUS ETES CONCERNÉ.E.S CONTACTEZ-NOUS !

LE DOSSIER : CONTACT VIA MESSAGE (CVM)

L'intelligence artificielle au service de la déqualification des conseillers

Depuis 2016 le nombre de mail.net augmente de façon constante. La logique voudrait que, face à une augmentation aussi constante et importante des sollicitations, le nombre d'agent.e.s augmente proportionnellement. Mais avec CVM, la direction ne cherche qu'un moyen technique de réduire notre temps de réponse par mail pour contenir ces flux de messages, au prix d'une dégradation de nos conditions de travail, d'une déqualification des agents et de la baisse de qualité des réponses fournies aux DE.

L'outil CVM vise à découper en briques standardisées les émetteurs, les demandes et les éléments de réponses via notamment des suggestions de réponses aux agent.e.s qui se trouveront donc face à une sorte de Tétris issu de l'analyse sémantique d'une IA.

D'après les résultats de l'expérimentation présentés par la direction, ce système ne semble pas très probant puisqu'il est indiqué qu'il faudra vérifier et modifier les propositions des services IA non pertinentes et que cela génère une charge de travail supplémentaire pour les agent.e.s. Il est également indiqué que mail.net est instable et que de fait CVM est difficile à utiliser, mais aussi que « *la performance de la solution a amené à se questionner et à repenser l'architecture de la solution* » avec notamment « *des réponses aux besoins pas forcément par de l'IA* ».

D'autres éléments du bilan laissent transparaître que cette solution est inadaptée. Le test a mis en évidence une faible utilisation du service de suggestion de réponse. Mais la direction passe outre. Elle veut imposer sa généralisation. De plus le document présenté indique que l'amélioration de cette solution technique reposerait sur les actions de correction des agent.e.s qui se transformeraient ainsi en tuteur d'IA, les déqualifiant par la même occasion, suivant cette tendance qui se renforce de plan d'action en plan d'action à **transformer les agent.e.s en « codificateurs de dossiers »**, bref, la taylorisation appliquée au service public de l'emploi.

Pourtant, on a déjà éprouvé cette illusion de la technologie simplificatrice, avec les collègues de l'indemnisation et l'automatisation des demandes d'allocations. Cette automatisation n'a pas du tout abouti à une diminution des tâches, mais à contrario, a créé de nouvelles activités de vérification, de correction et de rattrapage des erreurs liées à l'automatisation des DAL. Par ailleurs elle a accru des activités préexistantes comme le traitement des documents dans la GED et les demandes de contacts avec un.e agent.e indemnisation par le 3949, les mails, l'azla, les réclamations...

Ce ne sont pas des IA qui s'inscrivent à Pôle Emploi et envoient des mails ou des demandes d'allocations mais des personnes privées d'emploi avec des inquiétudes et des questions complexes demandant des réponses précises de conseiller.e.s formé.e.s et expérimenté.e.s.

Au lieu d'essayer de réduire notre temps de réponse, il faudrait nous donner plus de temps, plus de moyens ! Au lieu de la généralisation de CVM, la CGT demande la généralisation de la cdisation des CDD et des recrutements massifs en CDI pour un service public de qualité.

Vos élu.e.s et RS CGT au CSE :

Corinne Nirinamalala

Corinne.nirinamalala@pole-emploi.fr

Brigitte Meyer

Brigitte.meyer@pole-emploi.fr

Marie Saint Leger

Marie.saint-leger@pole-emploi.fr

Jean François Fabre

Jean-francois.fabre@pole-emploi.fr

Francine Royon

francine.royon@pole-emploi.fr

Sophie Laloz

Sophie.laloz@pole-emploi.fr

Nadège Lainez

Nadege.lainez@pole-emploi.fr

Guy Olharan

Guy.olharan@pole-emploi.fr

Bruno Puech

bruno.puech@pole-emploi.fr

Contactez-nous ; syndiquez-vous syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr



web

CSE : Et les presta dans tout ça ?

Les prestations suivantes, présentées par la majorité de gestion, ont été votées majoritairement (CGT, FO et SNU) :

Noël agent.e.s :

Agents publics 2.1 et 2.2 et agents privés A à D4 : **220 €**

Agents publics 3.1 et agents privés E1 à E4 : **180 €**

Agents publics 3.2 et 3.3 et agents privés F1 à I4 : **100 €**

Noël enfants :

Agents publics 2.1 et 2.2 et agents privés A à D4 : **70 €**

Agents publics 3.1 et agents privés E1 à E4 : **60 €**

Agents publics 3.2 et 3.3 et agents privés F1 à I4 : **40 €**

Nous regrettons que la moyenne économique n'ait pas été envisagée. Par ailleurs, nous sommes opposé.e.s au fait que les parents n'ayant pas leur(s) enfant(s) rattaché(s) fiscalement ne bénéficient pas des prestations enfants. Le CSE n'a pas à s'immiscer dans la vie privée des collègues. Cela revient à sanctionner les collègues séparé.e.s ou divorcé.e.s et surtout leur(s) enfant(s). Nous y voyons une mesure discriminante et loin d'être progressiste.



Tous nos dossiers sur <http://peidf.reference-syndicale.fr/>